

**COMPTE RENDU  
DE  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
29 mars 2016**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni le 29 mars 2016 dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Marc MENGAUD, Maire  
Selon l'ordre du jour suivant :

- *Projet de jardin pédagogique présenté par Mme FREY, présidente de l'Association « Jardins partagés »*
- *Point sur l'avancement des projets « solidarité et social » - « COP21 à Lanta » - « ESOF2018 »*
- Compte administratif M14 et MC49 + comptes de gestion
- Appel à concours d'architectes pour la réhabilitation du presbytère
- Appel à concours d'architectes pour terrain de tennis couvert
- Achat d'un tracteur tondeuse
- Emploi d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe
- Projet d'étude pour le chemin des écoles
- Projet de délimitation du centre médical
- Branchement panneau d'information place Quinquiri

Présents :

Mmes et MM. LELEU Laurent, RANC Florence, OLIVIERO Carole, PASTRE Gérard, BLANCHARD Michel, ALBERTON Jean, AVERSENG Pierre, SICARD Didier, MONTOYA Annie, QUERTAN Coralie, TRICOCHÉ Badia, TORNER Roxane DESCOTTE Martine, THOMAS Johann

Excusés :

M. BOUSQUET Joël ayant donné pouvoir à Mme MONTOYA Annie  
M. CASTELLE Frédéric ayant donné pouvoir à Mme DESCOTTE Martine  
Mme DIAZ Carine ayant donné pouvoir à M. LELEU Laurent

Absente : Mme HUBERT Béatrice

Secrétaire de séance : M. LELEU Laurent

Présence de M. FREY Pascal et Mme FREY Catherine pour le point n° 1

M. MENGAUD propose au conseil municipal qui l'accepte le rajout de deux points à l'ordre du jour :

- travaux à la toiture de la salle des fêtes de Lanta
- pool routier Cœur Lauragais

Concernant la salle des fêtes, à la demande de Mme QUERTAN portant sur la date des travaux, M. LELEU précise qu'il convient d'abord d'avoir le devis et les travaux seront programmés par la suite.

  
MD

Concernant l'approbation du compte rendu de la réunion du 9 février 2016, M. LELEU, faisant suite à la demande de M. CASTELLE, précise que les chiffres relatifs à la consultation pour l'extension du réseau d'assainissement sur le secteur Jantoine ont bien été vérifiés et corrigés.

Le compte rendu est approuvé

### ***1 – Jardin pédagogique***

M. MENGAUD donne la parole à M. et Mme FREY.

M. et Mme FREY présentent au Conseil Municipal leur projet de création d'un jardin culturel dont le site privilégié d'installation est pressenti à côté du petit lac sur le terrain communal à proximité des terrains de sports. Il s'agit d'un projet d'éco-jardin culturel visant à créer un lien dynamique dans le village. Ils évoquent leur motivation pour ce projet : M. FREY est informaticien et surtout jardinier amateur, petit-fils de maraîchers et Mme FREY ayant une formation d'horticulture paysagère est responsable au service espaces verts de la ville de Toulouse, elle est chargée de formation au CNFPT sur les pratiques écologiques pour les espaces verts dans les collectivités. M. et Mme FREY précisent que ce projet serait porté par une association à créer. Ce projet comporte la création d'un jardin d'ornement, d'un jardin potager ainsi qu'un poulailler. Les activités développées seraient basées sur la permaculture pour la mise en œuvre d'un lieu de visite et de rencontre à travers la production de légumes et la réalisation d'un jardin d'ornement. Le résultat de cette démarche est de proposer un lieu de détente, de loisirs, un lieu de rencontres et d'échanges autour de thématiques comme par exemple le compostage, la participation à des événements culturels, etc... Tout en insistant sur un développement progressif, les besoins à terme en matière d'installation portent sur la mise à disposition par convention d'une parcelle de 3000 à 6000 m<sup>2</sup>, sur laquelle pourrait être implanté plus tard un local pour les activités culturelles de groupe, l'accès à l'eau, la mise en place d'un tunnel de culture, d'un poulailler, d'arbres fruitiers. Le coût estimé pour ce projet est de 7000 €.

Mme QUERTAN intervient rappelant que sur la zone concernée la commission espaces verts a procédé à la mise en place d'arbres fruitiers l'année précédente. M. THOMAS demande qui compose l'association et quand l'équilibre financier sera atteint. M. FREY répond que l'installation sera progressive avec un début d'activité à l'automne 2016 et l'évolution sera en fonction des projets et de l'évolution de la commune. A la question de M. THOMAS demandant des précisions sur l'infrastructure pour recevoir des personnes. M. FREY précise que cela n'est pas nécessaire tout de suite et qu'il faudra de 5 à 10 ans pour que le projet soit abouti. M. THOMAS insiste sur la nécessité d'une convention entre la future association et la commune comportant des engagements réciproques. Mme RANC intervient pour dire que ce projet pourra s'inscrire dans le projet COB21 à Lanta qu'elle conduit en raison d'objectifs similaires. Mme OLIVIERO intervient pour aborder le projet d'installation sur cette zone d'un city-park, ainsi que la culture pédagogique du pastel dans le cadre de la notion de patrimoine. Mme RANC suggère que ce projet fasse l'objet d'un plan de financement en raison de l'intérêt à inclure l'écologie dans la vie de la commune. M. THOMAS fait part de l'intérêt de constituer un projet global comportant un volet culturel et un volet écologique afin de demander des subventions. Mme RANC évoque la nécessité de constituer des comités techniques sur Lanta dans le cadre de la COP21. M. MENGAUD intervient pour préciser que la première étape de la démarche porte sur la mise à disposition par la commune du terrain pour ce projet. M. THOMAS demande s'il n'est pas opportun d'attendre que le projet soit plus évolué. M. MENGAUD précise qu'il convient de donner l'accord de principe sur la mise à disposition du terrain. A la question de M. DESCOTTE demande qu'est ce qui se passe après l'accord de principe, Mme RANC répond qu'il conviendra de travailler en collaboration.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette mise à disposition.

 W MD

## **2 - Point sur l'avancement des projets «social et solidarité» - « COP21 à Lanta » - «ESOF2018 »**

Mme RANC rend compte du travail sur le projet « Social et solidarité » sur Lanta. Elle précise que ce projet se doit d'être fédérateur et permettre aux Lantanais de se rencontrer. Le premier volet consiste en une enquête portant sur les compétences et les besoins dans le but de mettre en relation les personnes proposant des compétences avec celles qui font état de besoins. La priorité porte sur le soutien scolaire et l'intégration des jeunes adultes à la vie professionnelle. Le deuxième volet concerne les adolescents : mise en place d'activités dans le but de les faire participer à la vie de Lanta, soutien dans les démarches administratives, préparation à la vie professionnelle. Le troisième volet concerne les seniors avec des projets particuliers portant sur la sécurité.

Concernant la COP21, Mme RANC expose qu'il faut réaliser une étude préalable avec définition des objectifs. Un comité de pilotage et un comité technique seront chargés de la mise en œuvre et cela passera par l'organisation de forums, d'ateliers et de réunions. M. AVERSENG précise qu'une charte est en cours de rédaction.

Concernant le projet ESOF 2018, Mme RANC précise qu'il s'agit d'un forum scientifique à l'échelle européenne. Il a été initié en 2004 et tous les deux ans une ville est désignée pour être le siège de forums scientifiques : en 2018 ce sera Toulouse. Il est intéressant de présenter un dossier préalable validé comportant l'adhésion des Lantanais. Cela passe par des actions ponctuelles sur l'année. Mme TRICOCHÉ évoque la possibilité d'une journée végétarienne hebdomadaire au restaurant scolaire. Mme DESCOTTE précise que l'on est tributaire du prestataire de fourniture de repas, un repas végétarien est déjà prévu par période. S'il vient à émaner une demande plus forte de la part de l'ensemble des clients d'Occitanie Restauration, cela pourra se revoir. Mme RANC propose l'organisation d'une journée COP21 par an sur la commune.

## **3 – Transfert pool routier**

M. LELEU fait part de la nécessité d'approuver par délibération la décision prise par le Conseil Communautaire de CŒUR LAURAGAIS le 16 septembre 2016 modifiant le tableau de répartition des subventions versées par le Département aux communes de l'intercommunalité CŒUR LAURAGAIS concernant le pool routier 2013/2015. Ainsi chaque commune de cède une part de sa subvention initiale à la commune du CABANIAL pour équilibrer le surplus de travaux engagés par cette commune. La commune de LANTA cède ainsi 1699.79 € prélevés sur l'enveloppe initiale de 178100 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve à l'unanimité le transfert de la part de subvention à la commune du CABANIAL.

## **4 – Compte administratif – compte de gestion 2015**

M. LELEU présente les comptes administratifs 2015 établis avec les comptes de gestion émanant de la Trésorerie donnant les résultats suivants :

### **A – M49 assainissement :**

- Dépenses de fonctionnement : 63 786.12 €
- Recettes de fonctionnement : 139 784.38 €
  
- Dépenses d'investissement : 55 564.41 €
- Recettes d'investissement : 58 264.98 €

Résultat cumulé à affecter : 292 699.84 € en section de fonctionnement du budget 2016



## **B – M14 commune**

- Dépenses de fonctionnement : 1 524 716.34 €
- Recettes de fonctionnement : 1 754 324.55 €
  
- Dépenses d'investissement : 1 405 339.25 €
- Recettes de fonctionnement : 1 598 317.46 €

*Résultat cumulé à affecter :* 496 312.05 € = 296 312.05 seront transférés en réserve à la section d'investissement du budget 2016 et 200 000 € à la section de fonctionnement du budget 2016

M. LELEU précise que l'augmentation des dépenses de fonctionnement entre 2014 et 2015 est seulement de 1500 €.

A la question de Mme DESCOTTE demandant à combien était évaluée la baisse des dotations de l'Etat entre 2014 et 2015, M. LELEU répond 40 000 €. Mme DESCOTTE souhaite savoir si les subventions votées en 2015 ont été versées ou s'il y a eu des modifications par rapport aux prévisions, M. LELEU répond que toutes ont été versées à l'exception de 3 associations qui n'ont plus d'activité. Mme TRICOCHÉ demande ce qu'il en sera en 2016 et si les associations sont averties.

M. MENGAUD, Maire, quitte la salle et M. LELEU fait procéder au vote. Les comptes administratifs et de gestion sont approuvés ainsi :

- M. 49- assainissement :
  - Contre : 0
  - Abstention : 3
  - Pour : 14
- M 14 – commune :
  - Contre : 0
  - Absention : 4
  - Pour : 13

## **5 – Concours d'architectes pour la réhabilitation du presbytère**

M. MENGAUD propose le programme de réhabilitation du presbytère en médiathèque-bibliothèque, point jeunes et syndicat d'initiative. A cet effet il demande l'accord du conseil municipal pour lancer le concours d'architectes. Mme DESCOTTE évoque le projet d'une maison des associations (projet de campagne de la liste Lanta Dynamique et Solidaire) et demande si cela peut être pris en compte dans le cadre de ce projet. Mme OLIVIERO précise qu'elle vient de porter auprès de l'intercommunalité le projet de création d'un relais culturel et médiathèque à Lanta et que ce lieu est tout à fait approprié.

Mme DESCOTTE évoque le besoin de déterminer des choix, de faire un état des lieux de ce dont dispose le milieu associatif et de ses éventuels besoins. M. THOMAS évoque les divers niveaux du bâtiment. M. LELEU précise que la phase actuelle porte uniquement sur le choix d'un architecte au vu des références et capacités présentées dans les candidatures. Mme RANC fait part de la nécessité de définir les besoins. Mme TRICOCHÉ insiste sur les besoins de définir un projet. M. MENGAUD propose que les commissions culture et travaux se réunissent à cet effet. Le lancement du concours d'architectes pour la rénovation du presbytère est approuvé par le conseil municipal selon le vote suivant :

- contre : 0
- absentions : 4
- pour 14 :

## **6 – concours d'architectes pour terrain de tennis couvert**

M. MENGAUD que le projet de tennis couvert peut consister en la couverture d'un terrain actuel ou bien sur la création d'un nouveau terrain couvert. Il fait part de la nécessité de recourir à un concours d'architectes pour le choix d'un architecte compétent.



M. THOMAS demande si les financeurs évoqués lors du conseil du 10 novembre 2016 à savoir : CNDS, Conseil Général, Fédération de Tennis, Mairie de Saint Pierre de Lages ont été contactés et à quelle hauteur ils participeront. M. AVERSENG précise qu'il y a lieu de mener une étude de faisabilité. M. THOMAS demande si le projet est susceptible de bénéficier d'aides, M. LELEU répond que le Conseil Départemental accordera une subvention.

Le lancement d'un concours d'architectes est approuvé par le conseil municipal selon le vote suivant :

- contre 0
- abstentions : 4
- pour : 14

#### **7 – Achat d'un tracteur tondeuse**

M. MENGAUD fait part de la nécessité de remplacer un matériel du service technique – tracteur tondeuse acquis en 1990 – qui ne fonctionne plus correctement . Le service technique souhaite que ce matériel soit remplacé par une tondeuse frontale. Plusieurs devis ont été faits :

- POLE VERT – matériel KUBOTA :
  - sans reprise 27 916.66 €
- MOTOCULTURE LANGUEDOCIENNE – matériel ISEKI –
  - avec reprise 8000 € 24 900.00 €
- ETS SACRE – matériel JOHN DEERE
  - Avec reprise 7800 € 24 661.27 €

L'offre la mieux disante (prix et qualité du matériel) est celle des ETS SACRE.

Cette acquisition donnera lieu à une subvention de 35 % du prix H.T. par le Département.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette acquisition.

#### **8 – Emploi d'adjoint technique 2ème classe**

M. MENGAUD évoque la nécessité de créer le poste d'adjoint technique à temps complet pour le recrutement d'un agent au service technique. Il précise que cet emploi permettra le recrutement de l'agent actuellement en contrat d'aide à l'emploi dont le travail donne entière satisfaction. M. THOMAS rappelle l'historique d'un recrutement au service technique pour un agent dont le contrat n'a pas donné lieu à recrutement. M. THOMAS demande également les qualifications du candidat, ce dernier étant recruté pour faire office de chef d'équipe. Le Conseil Municipal approuve la création d'emploi d'adjoint technique selon le vote suivant :

- contre 0
- abstention : 3
- pour 14

#### **9 – Aménagement chemin des Ecoles**

M. MENGAUD fait part du devis de VALORIS GEOMETRES pour le plan d'aménagement du chemin des Ecoles : 2500 €. Il s'agit d'une étude pour l'urbanisation du chemin des Ecoles entre le RD1 et les écoles.

A la question de Mme QUERTAN demandant des précisions techniques, M LELEU explique la future configuration. Il précise également que pour la réalisation du parking des écoles, une étude est en cours à l'initiative de CŒUR LAURAGAIS ayant la compétence voirie.

A l'unanimité le conseil municipal approuve le lancement de l'étude.

#### **10 – Délimitation du centre médical**

M. MENGAUD présente le devis établi par VALORIS GEOMETRES pour le bornage du centre médical en vue de la vente par la commune à la SCI du cabinet médical. Le montant des honoraires est de 1500 €. A la question de Mme RANC demandant l'objet de ce bornage, M. LELEU répond que ce bornage permettra à la commune de se réserver du terrain pour un élargissement de la voie si cela s'avérait nécessaire pour des travaux d'urbanisation. Le Conseil Municipal approuve cette délimitation à l'unanimité.

## 11 – Branchement du panneau d'information

M. LELEU présente le projet de branchement établi par le SDEHG pour le panneau d'information à installer place Quinquiri. Il fait part du coût du branchement : 2552 € qui après subvention donnera une part restant à la commune pour 1222 €. Le conseil municipal approuve la dépense à l'unanimité.

## 12 – Toiture de la salle des fêtes de Lanta

M. MENGAUD rend compte d'un problème de charpente affectant la toiture de la partie correspondant à la salle de danse. C'est à l'occasion d'une infiltration d'eau qu'il est apparu que la charpente s'est affaissée entraînant une déformation du toit. Les travaux sont de toute nécessité et il y a lieu de lancer une consultation pour le choix de l'entreprise qui interviendra. Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le lancement de la consultation.

A l'issue de la réunion après que tous les points de l'ordre du jour aient été traités, M. AVERSENG prend la parole pour évoquer les bons cadeaux qui avaient été attribués aux lauréats des concours d'illuminations de Noël et des villages fleuris. Rappelant que ces bons offerts par la commune concernaient des prestations à la cave L'AMI JEAN qui a déposé le bilan et n'a pu les honorer, il y a lieu de trouver une solution de substitution en offrant de nouveaux bons (pour les personnes qui n'ont pu les valider) auprès du supermarché G20 de Lanta. Répondant à la question de M. THOMAS souhaitant connaître le montant, M. MENGAUD précise que cela représente 250 €. A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la dépense.

A cet effet M. THOMAS précise qu'il renonce aux panneaux indicateurs de son entreprise que la commune devait lui installer afin de destiner l'équivalent de cette dépense au financement des bons cadeaux et de ce fait générer une économie pour les finances communales.

Mme DESCOTTE prend ensuite la parole pour aborder le PEDT aux écoles (projet éducatif territorial) qui concerne les nouvelles activités pédagogiques et les intervenants aux écoles dans ce cadre. Elle rend compte de la réunion organisée par l'agence technique départementale préconisant le recours à des conventions entre les intervenants aux activités pédagogiques périscolaires et la municipalité, ceci permettant la reconnaissance des activités, de formaliser les différentes interventions de personnes extérieures au service périscolaire. Elle évoque une réunion du 25 mars 2016 avec la direction départementale jeunesse et sports au cours de laquelle de nouveaux éléments ont été communiqués pour le PEDT. Mme DESCOTTE demande l'aval du conseil municipal pour travailler sur la rédaction et la mise en place sur la convention. Le Conseil Municipal donne son accord.

La séance est levée à 23 h 30.

A collection of handwritten signatures in blue ink, including names like 'Descotte', 'Rams', and 'Lanta'. The signatures are scattered across the bottom half of the page, with some overlapping. The name 'Descotte' is written in a large, stylized font at the bottom left. The name 'Rams' is written in a smaller, cursive font in the middle right. The name 'Lanta' is written in a large, stylized font at the bottom right. There are also several other illegible signatures.